

18 PROJETS POUR MIEUX VIVRE SUR VOTRE TERRITOIRE



Pour une assiette plus verte avec le Projet alimentaire de territoire

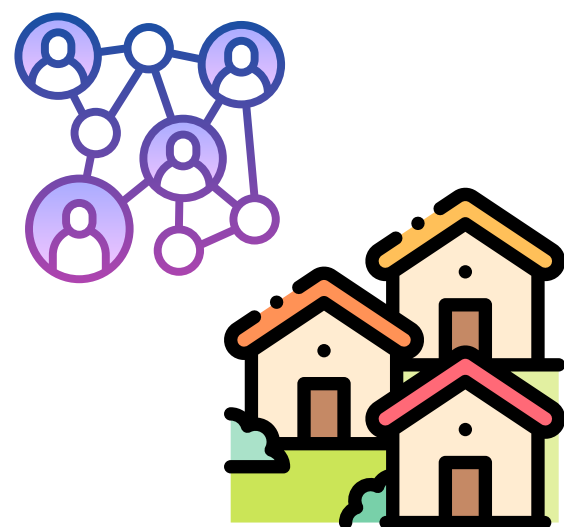
Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) figurent dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art. 39). Ils ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire.

Le Programme National pour l'Alimentation met chaque année à disposition des financements pour faire émerger ces projets au sein des territoires. Début juin, la Communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cer-

don a reçu la reconnaissance officielle de niveau 1 pour son Projet Alimentaire Territorial. C'est une opportunité pour construire une stratégie de résilience alimentaire de la fourche à la fourchette. Elle se décline en 7 axes :
– **Éduquer** les nouvelles générations à l'alimentation durable et faciliter les connexions agriculteurs/consommateurs ;
– **Promouvoir** l'agroécologie et accompagner les porteurs de projet agricole ;
– **Favoriser** l'échange et la solidarité à travers l'agriculture et l'alimentation ;
– **S'appuyer** sur la recherche participative pour innover

dans nos systèmes agroalimentaires ;
– **Outiller** les acteurs de la restauration collective pour répondre aux objectifs de la loi EGalim (loi qui vise à accroître la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle de nos produits et à favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous et intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire) ;
– **S'approprier** la mesure d'impact comme un processus continu pour piloter les activités au sein d'une gouvernance participative ;
– **Coopérer** avec les territoires voisins pour struc-

Le projet de territoire 2020-2025, c'est d'abord une feuille de route débutée en 2016 qui a servi de base et sur laquelle la collectivité s'appuiera tout au long du mandat 2020-2025 pour fixer les objectifs politiques et les actions à mettre en œuvre dans tous les domaines qui font la vie de votre territoire : développement et cohésion sociale, aménagement et urbanisme, transport et logement, environnement et gestion des ressources...



Ce sont aussi 18 projets pour mieux vivre de Priay à Serrières en passant par Jujurieux jusqu'à Boyeux, Challes-la-Montagne, soit sur les 14 communes de la Communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon

turer des filières agricoles locales. Étant donné la dimension collective que nous souhaitons donner à ce projet alimentaire, nous vous proposerons très prochainement des temps d'échanges et de concertation pour construire ensemble la résilience alimentaire de demain. Ce PAT doit être un démonstrateur de notre capacité à s'entendre sur le territoire.

Vous souhaitez mettre en place un projet autour de l'alimentation sur notre territoire (par exemple : circuit court, épicerie solidaire, jardin partagé, compost collectif, etc..) ou vous souhaitez simplement en savoir plus sur cette démarche ?
N'hésitez pas à contacter le coordinateur du projet alimentaire territorial. ■

Simon Pascault,
coordinateur du PAT
Rives de l'Ain – Pays du Cerdon
Simon.pascault@gmail.com.
07 85 07 34 44

ET ÇA Y EST, C'EST PARTI !

Le président de la communauté de communes et les 7 vice-présidents ont planché sur le projet de territoire. Juste le temps pour les nouveaux élus de s'installer et de prendre connaissance des actions déjà menées par la Communauté de communes depuis plusieurs années et chacun s'est inscrit dans un groupe de travail.

LE DIAGNOSTIC

Tout part d'un diagnostic de territoire. Il a fallu étudier, concerter, comprendre avant de proposer des projets. Un diagnostic n'est jamais complet, n'est jamais terminé contrairement à celui qui est réalisé par votre médecin.

En effet, notre territoire évolue, les populations et les entreprises changent au fil du temps. Mais on ne repart jamais de zéro.

À partir des chiffres et de la concertation des habitants, partenaires, les élus ont fait le choix de porter 18 projets sur 6 ans.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Ces projets maintenant vont être portés par des groupes de travail de réflexion. Il ne suffit pas de dire « on va améliorer la mobilité et les déplacements des habitants de la Communauté de communes », il faut encore dire comment, pour qui et à quel coût. Et c'est précisément à ce moment-là que nous avons besoin de vous et de recueillir votre avis et votre expérience. Un temps de parole qui vous est possible en participant à nos groupes de travail.

N'hésitez pas ! C'est votre territoire, c'est votre avenir, c'est votre vie ! Si vous êtes intéressés envoyez un mail à accueil@ain-cerdon.fr pour préciser à quel groupe vous souhaitez participer et nous vous inviterons. C'est aussi simple que cela !

Evidemment, le contexte sanitaire ne nous permet pas de tout faire, il nous faut respecter les gestes barrière et les protocoles sanitaires. Mais que cela ne nous empêche pas de recueillir votre parole. ■

Programme « Petites villes de demain » : un formidable accélérateur des transitions territoriales

Les communes de Poncin et Pont-d'Ain font partie des 1000 communes françaises retenues dans le cadre d'un appel à projets « Petites villes de demain » lancé par l'État, un soutien « cousu main » de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Ces deux communes, par leur dynamisme, la variété de leurs projets et leur engagement écologique, font partie des acteurs pleinement engagés dans la relance.

Ce programme vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.



Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des « nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement ».

Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites

villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Une convention a été signée entre les deux communes, la Communauté de communes et l'État. Elle définit les axes de travail et les financements possibles. Un chef de projet financé par l'État a



Cerdon Vallée de l'Ain

ÎLE CHAMBOD-MERPUIS
Nature et loisirs

Soieries Bonnet
PRODIGES DE LA SOIE

Un Groupement d'intérêt public (GIP) au service de l'attractivité du territoire

Support de notre destination, le GIP Cerdon Vallée de l'Ain, c'est l'association de trois collectivités : la Communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon, le Département de l'Ain, le Syndicat Mixte de l'Île Chambod-Merpuis - et d'un acteur privé : Aintourisme. Ses objectifs s'articulent en 5 axes principaux :

- Développer l'économie du secteur autour de la politique touristique de la Communauté de communes,
- Promouvoir et animer l'ensemble du territoire,
- Travailler de concert avec les professionnels,
- Organiser l'offre touristique,
- Exploiter trois sites incontournables du Département : l'Île Chambod-Merpuis, le Musée des Soieries Bonnet et la Cuivrerie de Cerdon en 2022.

« TOUT SEUL ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE, ON VA PLUS LOIN »

Avec des moyens mutualisés, harmonisés et structurés autour d'objectifs communs, le GIP Cerdon Vallée de l'Ain va ainsi pouvoir décupler sa visibilité auprès des publics cibles : familles, couples, seniors, notamment sur les marchés français, genevois et néerlandais, tout en continuant à assurer les missions fondamentales de l'office du tourisme : l'accueil et l'information des publics.

NOS PREMIÈRES ACTIONS

En parallèle de la création administrative du GIP, c'est une équipe mutualisée de 11 personnes qui s'est mobilisée depuis le début de l'année pour mettre en place la prochaine saison touristique, le tout dans un contexte sanitaire incertain, mais qui a également harmonisé dans son intégralité la communication.

- Un nouveau logo et un site internet immersif « Cerdon Vallée de l'Ain » ont été créés et s'articulent autour des différentes « bulles » du territoire :
- La culture et le patrimoine,
- La gastronomie et l'enotourisme,
- La nature,
- L'eau et les loisirs.

Une nouvelle campagne de communication print® et digitale sera également déclinée tout au long de la saison autour d'une accroche unique : « Et les regards pétillent ».

En parallèle, chaque site touristique a été repositionné et un travail de fond a été réalisé sur leur image de marque.

Le Musée des Soieries Bonnet renoue ainsi avec son incroyable histoire et affi-

chera désormais clairement son ambition : être la manufacture d'excellence de la soie française.

Parmi les nouveautés : « Métamorphoses », une exposition temporaire autour des cocons de soie, des nocturnes musicales et une exposition hors les murs au Parc des Oiseaux, dans le cadre de l'ouverture de la serre à papillons.

L'Île Chambod-Merpuis, quant à elle, termine de se structurer, tout en mettant un point d'honneur à préserver son cadre naturel exceptionnel et être accessible à tous (personnes à mobilité réduite).

Ressource naturelle de bonheur, elle ciblera en particulier les familles du territoire et développera ses animations pendant tout l'été.

Au programme : un sentier d'interprétation qui permettra de découvrir les 10 sites remarquables de la Haute-Vallée de l'Ain, mais aussi yoga, paddle, pilates, danse... ■

*ensemble des supports imprimés : catalogues, brochures, flyers...



www.cerdonvalleedelain.fr
Plus de renseignements et réservations :
contact@cerdonvalleedelain.fr

hauteur de 75 % a été recruté par la Communauté de communes. Il sera dédié au programme et à la cohérence des projets des deux communes à l'échelle de la Communauté de communes. Les liens seront renforcés.

Les grandes lignes directrices de ce programme sont la mobilité (les chemins vélos), la redynamisation des

commerces et l'aménagement de l'espace dans le respect de la transition écologique voulue par l'état.

Nous comptons beaucoup sur ce dispositif pour renforcer la centralité de ces communes et tirer ainsi vers le haut l'ensemble de la Communauté de communes pour les habitants du territoire et éviter ainsi que ce dernier ne devienne

un jour une zone-dortoir pour les grandes villes voisines.

L'objectif des élus de la Communauté de communes est de vivre et de travailler sur le territoire, et d'aménager l'espace pour et avec les habitants ■